

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 août 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Saint-Paul-Cap-de-Joux et modification corrélative des circonscriptions des brigades territoriales de Graulhet, de Lavaur, de Puylaurens et de Vielmur-sur-Agout (Tarn)

NOR : INTJ1519577A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Paul-Cap-de-Joux (Tarn) est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Graulhet, de Lavaur, de Puylaurens et de Vielmur-sur-Agout (Tarn) sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Graulhet, de Lavaur, de Puylaurens et de Vielmur-sur-Agout exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 août 2015.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, adjoint au directeur
des opérations et de l'emploi,*
P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saint-Paul-Cap-de-Joux	Cabanès Damiatte Fiac Magrin Massac-Séran Prades Pratviel Saint-Paul-Cap-de-Joux Teyssode Viterbe	(dissolution)
Graulhet	Briatexte Busque Graulhet Missècle Moulayrès Puybegon Saint-Gauzens	Briatexte Busque Cabanès Graulhet Missècle Moulayrès Puybegon Saint-Gauzens
Lavaur	Ambres Bannières Belcastel Labastide-Saint-Georges Lacougotte-Cadoul Lavaur Marzens Montcabrier Saint-Jean-de-Rives Teulat Veilhes Villeneuve-lès-Lavaur Viviers-lès-Lavaur	Ambres Bannières Belcastel Fiac Labastide-Saint-Georges Lacougotte-Cadoul Lavaur Marzens Massac-Séran Montcabrier Saint-Jean-de-Rives Pratviel Teulat Veilhes Villeneuve-lès-Lavaur Viviers-lès-Lavaur
Puylaurens	Aguts Algans Appelle Bertre Blan Cambon-lès-Lavaur Cambounet-sur-le-Sor Cuq-Toulza Garrevaques Lacroisille Lempaut Lescout Maurens-Scopont Montgey Mouzens Palleville Péchaudier Poudis Puéchoursi Puylaurens Roquevidal Saint-Germain-des-Prés Saint-Sernin-lès-Lavaur	Aguts Algans Appelle Bertre Blan Cambon-lès-Lavaur Cambounet-sur-le-Sor Cuq-Toulza Garrevaques Lacroisille Lempaut Lescout Magrin Maurens-Scopont Montgey Mouzens Palleville Péchaudier Poudis Prades Puéchoursi Puylaurens Roquevidal Saint-Germain-des-Prés Saint-Sernin-lès-Lavaur
Vielmur-sur-Agout	Carbes Castres Cuq Fréjeville Guitalens-L'Albarède Saix Sémalens Serviès Vielmur-sur-Agout	Carbes Castres Cuq Damiatte Fréjeville Guitalens-L'Albarède Saix Sémalens Serviès Saint-Paul-Cap-de-Joux Vielmur-sur-Agout Teyssode Viterbe